



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement de Circulation Temporaire

### Route barrée à Greisch – réalisation d'une chape

En raison des travaux de réalisation d'une chape à la maison no. 15, Um Séintchen à Greisch, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 novembre 2020, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Le mercredi, 25 novembre 2020, et la mardi, 1 décembre 2020, chaque jour de 9h00 jusqu'à 14h00, la rue Um Séintchen à Greisch est barrée à toute circulation à la hauteur de la maison n°15.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 novembre 2020.

Pour le Collège Échevinal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)